BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 4 avril 2025	***N° 2025-156***

Convocation du 28 mars 2025
Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1105550-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 4 avril 2025	*Délibération*
	Direction du Foncier	*N° 2025-156*

LE HAILLAN - Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise de 15 146 m² pour le centre de transfert mutualisé des déchets - Délibération rectificative - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-376 du 29 septembre 2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé l'acquisition auprès de la ville de Bordeaux, d'une emprise de terrain nu nécessaire à la création du centre de transfert mutualisé des déchets, pour une superficie de 12 745m² à détacher de la parcelle communale cadastrée AR 142 située rue du Moulineau au Haillan, moyennant un prix de 50 €/m².

Un arrêté métropolitain en date du 7 août 2023 est venu acter de l'acquisition par Bordeaux Métropole auprès de la ville de Bordeaux de 2 401 m² à détacher des parcelles AR 142 et AR 87 situées rue du Moulineau au Haillan, moyennant un prix de 50 €/m², en vue de la réalisation d'une chaufferie biomasse.

Le projet de chaufferie ayant évolué et changé d'emplacement, les parcelles initialement identifiées en vue de cette destination seront acquises pour la création du centre de transfert mutualisé des déchets.

L'objet de cette délibération est de modifier la délibération n°2023-376 du 29 septembre 2023, suite à l'évolution du projet d'ensemble venant impacter la superficie, et l'identification des parcelles acquises par Bordeaux Métropole.

Ainsi, Bordeaux Métropole se propose d'acquérir auprès de la Ville de Bordeaux, une emprise globale de 15 146 m² environ constituée des parcelles cadastrales AR 171 et AR 174, ainsi que des emprises à extraire des parcelles cadastrées AR 172 et AR 177.

Le montant au m² identifié dans la délibération du 29 septembre 2023, soit 50€/m² est inchangé.

A ce prix sera appliqué une décote de 30%, conformément à la délibération métropolitaine n°2023-19 du 27 janvier 2023 précisant les modalités de cession/acquisition des fonciers entre Bordeaux Métropole et les communes membres.

Ainsi, le prix de cette acquisition sera porté à 530 110 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment son article L.3112-1,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-316 du 29 septembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1105550-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

VU la délibération n°2023-19 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 janvier 2023 relative aux objectifs de la stratégie foncière et à la simplification des processus de l'action foncière,

VU l'arrêté métropolitain n° 23METPP0818 du 7 août 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'évolution globale du projet conduit à la modification de la délibération n°2023-316 du 29 septembre 2023.

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération métropolitaine n°2023-376 du 29 septembre 2023 en :

- corrigeant les identifications des parcelles acquises comme suit :
  « Bordeaux Métropole se porte acquéreur d'une emprise globale de 15 146 m² environ constituée des parcelles cadastrales AR 171 et AR 174, ainsi que des emprises à extraire des parcelles cadastrées AR 172 et AR 177 telles que matérialisées dans le plan annexé à la présente délibération,
- corrigeant le prix de l'acquisition correspondant à la nouvelle superficie acquise comme suit : « Cette acquisition se fera pour un montant de 50 euros/m², prix auquel s'appliquera une décote de 30% en application de la délibération du 27 janvier 2023, soit un prix total de 530 110 € HT. »

L'ensemble des autres éléments de la délibération n°2023-376 du 29 septembre 2023 reste inchangé.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer l'acte et tous documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 10/04/2025 Par Sylvie CASSOU-SCHOTTE Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 11/04/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1105550-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025